



ANNUAIRE DE L'A.P.E.

EDITION 1997

ALLOCUTION DE FEDERICO MAYOR, DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO EN FAVEUR DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

... « Les Etats signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de mieux se comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives ».

A ces fins,

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et le Culture (UNESCO) *« favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses ; elle recommande, à cet effet, tels accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ».*

Ces mots que l'on trouve inscrits dans la Constitution de l'UNESCO, et qui ont été approuvés par plus de 180 Etats membres, sont l'expression du mandat confié à l'Organisation en vue de défendre et de protéger la libre circulation de l'information dans le monde entier.

Afin de remplir ce mandat, le Conseil exécutif de l'UNESCO, au cours de la 129^{ème} et 130^{ème} session (mai et octobre 1980), a mis au point une nouvelle stratégie de la communication qui devrait être présentée à la Conférence générale.

Le 9 novembre 1989, la chute du Mur de Berlin a symbolisé la fin de la guerre froide et soulevé, en Europe de l'Est, une vague d'espoir et d'aspirations qui devait se propager bien au-delà de cette région du monde.

Le 15 novembre 1989, la 25^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à l'unanimité la nouvelle stratégie de la communication qui reflétait déjà les changements profonds survenus dans le paysage politique de l'Europe et du monde en général.

Symbolisant également la fin des rivalités et des divisions idéologiques, cette nouvelle stratégie mettait l'accent sur l'importance des principes fondamentaux suivants : la liberté d'expression, la liberté de la presse, le développement des médias indépendants et pluralistes.

Du fait de l'émergence d'une presse indépendante en Europe de l'Est et en Europe Centrale, l'UNESCO fut très vite confrontée à de nouveaux défis. Aussi l'organisation réagit-elle immédiatement en organisant une réunion informelle qui se tint à son siège en février 1990.

Encouragé par les conclusions de cette réunion, et afin de répondre au processus de démocratisation en cours dans un certain nombre de pays dans le monde, l'UNESCO et le Département de l'Information des Nations Unies et en coopération avec plusieurs organisations internationales et professionnelles des médias organisèrent une série de séminaires régionaux sur la « Promotion des médias indépendants et pluralistes dont le premier se tint Windhoek, en Namibie =, le deuxième à Almaty au Kazakhstan, le troisième à Santiago du Chili et le quatrième à Sana'a au Yemen.

Les déclarations adoptées au cours de ce séminaire montrent bien le besoin de communication des sociétés, où qu'elles se trouvent dans ce monde. Se faisant l'écho de la Déclaration de Windhoek, la 26ème session de la Conférence générale de l'UNESCO (novembre 1991) considéra que le séminaire de Windhoek avait été le catalyseur du processus d'encouragement à la liberté, à l'indépendance et au pluralisme de la presse en Afrique. Par ailleurs, un des points essentiels de la Déclaration a été repris au cours de cette session, à savoir qu'une « presse libre, pluraliste et indépendante est une composante essentielle de toute société démocratique ».

La Conférence générale de l'UNESCO a également invité le Directeur général à transmettre à l'assemblée générale des Nations Unies le souhait exprimé par ses Etats membres que le 3mai soit déclaré « Journée Mondiale de la Liberté de la Presse ». Celle-ci donna suite à ce souhait lors de sa 48ème session en décembre 1993.

Cette Journée mondiale est l'occasion de rendre hommage aux journalistes et au journalisme. Le libre exercice de cette profession difficile et parfois périlleuse est un élément essentiel du fonctionnement de toute société démocratique.

Ceux qui ont pour mission de faire connaître la vérité sont trop souvent la cible ou la victime de l'intolérance politique, ethnique ou religieuse tout comme du crime organisé. « Ne m'en veuillez pas si je dis la vérité » disait Socrate il y a deux mille ans. Aujourd'hui, les nouvelles technologies ont élargi de façon incommensurable les visibilités de communiquer l'information. Mais dire la vérité peut encore être une tâche ingrate.

L'UNESCO a amplifié et globalisé l'action des organisations professionnelles qui veillent, jour après jour, au respect de la liberté de la presse. Sur le plan tant régional que continental, ces organisations se sont regroupées grâce aux technologies nouvelles et

avec l'aide de l'UNESCO. Ces réseaux enquêtent, recourent, avertissent, protestent... IFEX et MISANET en sont des exemples concrets. L'UNESCO, pour sa part, lorsqu'elle est saisie, entreprend une mission diplomatique entre les autorités concernées et ces mêmes organisations.

Ce processus a également permis l'éclosion d'initiatives visant à renforcer le pluralisme et l'indépendance des médias. L'UNESCO, à travers son bras opérationnel, le programme international pour le développement de la communication (PIDC), a encouragé des programmes de développement de médias. On peut citer quelques exemples : équipement de journaux indépendants et jumelage entre eux, création de radios communautaires, aide regroupement de journaux pour l'impression et l'achat de papiers, réforme d'agence de presse comme la PANA.

La formation professionnelle étant au cœur de tout projet de développement, des centres ont été créés ou renforcés pour enseigner le journalisme, la gestion, le marketing, les nouvelles technologies, etc.

La législation des médias est un autre domaine où l'UNESCO offre son assistance, tant pour encourager les autorités politiques à transformer le secteur audiovisuel en service public éditorialement indépendant que pour les conseiller en matière d'élaboration de lois correspondant aux normes démocratiques.

C'est ainsi que l'UNESCO et ses partenaires veillent et oeuvrent pour que le processus commencé à Windhoek puisse s'enraciner davantage dans les réalités. Toutefois, en 1996, la liberté de la presse reste vulnérable : d'un côté, elle est confrontée à des contraintes économiques, qui favorisent la concentration des médias et menacent par là le pluralisme.

D'un autre côté, on assiste à des attentes de plus en plus graves et répétées à l'encontre des journalistes, telles que l'emprisonnement et la censure sous toutes ses formes, directe et indirecte, petite et grande, gouvernementale ou criminelle. Pour la première fois, la presse est, dans certains pays, la cible désignée d'une violence extrême.

Même si beaucoup a été fait, nous savons partout trop bien que beaucoup reste à faire. Les mots doivent devenir des actes. L'UNESCO continuera à fournir tout l'appui possible aux journalistes, aux associations professionnelles, aux gouvernements ou aux simples citoyens qui luttent pour la liberté de la presse.

La publication de cet annuaire 1997 de l'APE contribue activement à faire connaître les acteurs internationaux de l'information et des médias qu'ils représentent.

En tant que directeur général de l'UNESCO je vous encourage vivement à poursuivre votre tâche dans le développement d'une information pluraliste, libre et démocratique.

Federico Mayor